La fibre optique c'est quoi?

Entourée d'une gaine protectrice, la fibre optique est un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, permettant de transporter des données par le biais d'un signal

Elle permet la transmission et la réception de données avec des débits au-delà de 100 Mbit/s minimum, sans altération, quelque soit votre lieu de résidence.

Grâce à la fibre optique, vous allez pouvoir multi-connecter vos appareils: TV, smartphones, consoles de jeux sans souffrir de perte de débits mais également envoyer ou recevoir des fichiers lourds, regarder

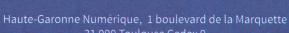
la ty en haute-définition...

La fibre optique va favoriser le télétravail, la domotique (objets connectés) mais également tous les usages gourmands en débit internet!

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.hautegaronnenumerique.fr

31 090 Toulouse Cedex 9









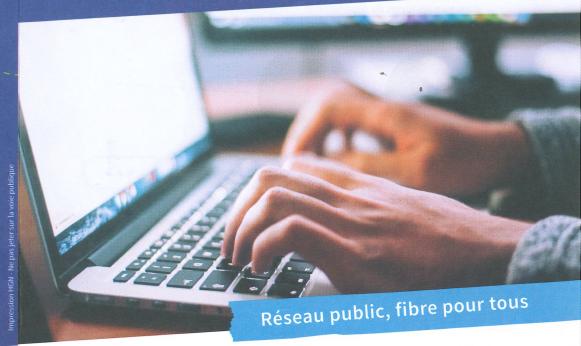




LA FIBRE OPTIQUE...

CHEZ VOUS

Ce qu'il faut savoir









Suis-je éligible à la fibre optique?

- La fibre est déployée par Zone Technique et non à l'échelle d'une commune.
- > Pour savoir si votre domicile est éligible à la fibre optique tapez votre adresse sur hautegaronnenumerique.fr.

À SAVOIR Lors de l'ouverture commerciale d'une zone technique, tous les logements ne sont pas immédiatement éligibles à un abonnement. Le déploiement se poursuit en paralléle à la commercialisation. Il vous faudra dans certains cas patienter encore un peu.

Comment souscrire un abonnement?

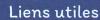
Le fournisseur d'accès (opérateur) sera votre interlocuteur et raccordera votre logement au réseau de Fibre Optique.

> Vous êtes libre de votre choix.

Nous ne recommandons aucun fournisseur d'accès. Le réseau est ouvert à tous les opérateurs et personne n'a d'exclusivité.

> Seule la fibre optique propose les débits nécessaires aux usages actuels. Toutefois, vous n'êtes pas obligé de

souscrire immédiatement une offre fibre. vous pouvez conserver votre offre actuelle.



- > Un guide de l'abonné est disponible sur hautegaronnenumerique.fr N'hésitez pas à le consulter.
- > LA CARTE DE DÉPLOIEMENT hautegaronnenumerique.fr fibre31.fr
- > VIDEOS





l'accès au Très Haut Débit est devenu indispensable aux habitants et aux entreprises. Le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, le Conseil Départemental et vos intercommunalités se sont mobilisés, aux cotés de notre délégataire Fibre 31 pour achever le déploiement de la fibre optique dans tous les foyers du département en 2022, soit trois ans avant

l'objectif fixé par l'Etat et 14 ans avant le plan initialement annoncé. Où que vous résidiez, en zone urbaine, rurale ou de montagne, le service public départemental de la fibre apporte l'accessibilité au numérique partout et pour tous.

Avec le numérique, nous voulons ancrer notre département dans l'avenir, améliorer la qualité de vie et favoriser notre attractivité.



Victor Denouvion Président de Haute-Garonne Numérique



Georges Méric Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne



FOCUS Haute-Garonne Numérique, c'est quoi?



HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE est un syndicat mixte créé en 2016 par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et 17 intercommunalités. Il a pour objectif de déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit dans notre département.

HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE a confié à **Fibre 31** (société créée par Altitude Infrastructure) la délégation du service public pour assurer la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du réseau optique sur une durée de 25 ans et organiser sa commercialisation.

Comment préparer le raccordement?

VOTRE CONTRAT D'ABONNEMENT SIGNÉ, LE FOURNISSEUR D'ACCÈS DOIT VOUS RACCORDER SOUS 8 SEMAINES.

La fibre optique utilisera le même chemin que le réseau téléphonique existant :

- Si votre câble téléphonique arrive en souterrain, vérifier qu'il y a de la place dans le fourreau.
- Si votre câble téléphonique arrive en aérien, élaguer la végétation qui pourrait compliquer l'installation.
- > Les travaux de raccordement sont gratuits et pris en charge par Haute-Garonne Numérique.
- > ATTENTION, si le chemin télécom existant est indisponible, inexploitable ou inexistant, la remise en état du passage ou sa création est à la charge du propriétaire.

Questions techniques, raccordement, référencement... fibre31.fr • contact@fibre31.fr